



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle du produit phytopharmaceutique CURATIO

de la société BIOFA GMBH

enregistrée sous le n° 2023-2801

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 7 juillet 2025,

Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes du sol, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	CURATIO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BIOFA GMBH Rudolph Diesel str. 2 72525 MUNSINGEN Allemagne
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	367 g/L - polysulfure de calcium
Numéro d'intrant	9985-2023.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 24/10/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12203208 Cerisier*Trt Part.Aer.*Moniliose(s) et pourriture grise	72 L/ha	1/an	30
	Motivation du refus : L'usage, évalué selon la modalité de traitement revendiquée, est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes du sol.		
12603203 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Tavelure(s)	148,5 L/ha	1/an	30
	Motivation du refus : L'usage, évalué selon la modalité de traitement revendiquée, est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes du sol.		
12553233 Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Moniliose(s)	72 L/ha	1/an	30
	Motivation du refus : L'usage, évalué selon la modalité de traitement revendiquée, est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes du sol.		
12653204 Prunier*Trt Part.Aer.*Moniliose(s)	72 L/ha	1/an	30
	Motivation du refus : L'usage, évalué selon la modalité de traitement revendiquée, est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes du sol.		
12703204 Vigne*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)	60 L/ha	1/an	30
	Motivation du refus : L'usage, évalué selon la modalité de traitement revendiquée, est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes du sol, ni un risque d'effets nocifs pour les travailleurs		